

1er Mai 2024

Voilà plus de 130 ans, que les travailleurs du monde entier ont fait du 1er mai une journée de lutte pour leurs droits.

À l'origine en 1890, les travailleurs revendiquaient la journée de 8h, combat encore d'actualité dans de nombreux services de la ville de LYON.

Les agents ont souvent des journées de plus de 8h et l'expérimentation de la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi et les 10h en EHPAD forceront les agents à des journées à rallonge. À la CGT nous revendiquons bien les 4 jours mais à 32 h.

Le 1er mai c'est aussi porter la revendication sur les retraites avec un départ à taux plein à 60 ans avec 35 années de cotisation et pas une de plus.

C'est aussi la journée pour revendiquer de meilleurs salaires dans la fonction publique. Le gel du point d'indice n'a fait que semicardiser les agents de toutes les catégories, et ce n'est pas les projets de notre ministre qui régleront le problème de salaire mais une véritable augmentation du point d'indice et un rappel de l'inflation.

Dans ce contexte international tendu les états n'ont aucune difficulté pour trouver de l'argent pour les armes contrairement aux salaires. Que ce soit à GAZA et même plus largement en Palestine, en Ukraine, au Congo, au Yémen et partout dans le monde, la CGT lutte pour la paix et le droit des peuples à disposer d'eux même. Dans les guerres, ce sont les travailleurs qui s'affrontent pour les intérêts des puissants.

Avec les élections européennes approchantes, le 1er mai doit aussi servir à nous opposer à toutes les tentations de nationalisme et de fascisme quel que soit. Quel que soit sa nationalité, son origine, ces convictions religieuses ou non, son sexe ou ces orientations sexuelles. La CGT accompagnera tous les travailleurs sans aucune distinction.

C'est par la solidarité des peuples que nous pourrons voir nos revendications aboutir et enfin prendre soin de notre planète.

SOMMAIRE

Page 2 : **L'édito**

Pages 3 à 6 : **Echos des services**

Pages 7 à 9 : **Dossier « Le CPF »**

Pages 10 à 11 : **Actualité locale**

Page 12 : **Actualité nationale**

Pages 13 : **Actualité internationale**

Page 14 : **Culture**

Page 15 : **IHS**

L'humeur de Rust



Du côté WEB

SITE WEB: <http://www.cgtilledelyon.fr>

Inscrivez vous à la newsletter.

 FACEBOOK : CGT VILLE DE LYON

 TWITTER : @CGT_VILLE_LYON

 Instagram : cgtilledelyon

 Email: SYNDICATCGT.messagerie@mairie-lyon.fr

Mentions légales

Publication: La Tribune des Municipaux CGT Ville de Lyon.
Imprimé par nos soins.

Directeur de publication: Aurélien Scandolaro
C.P.P.A.P 0519S06896

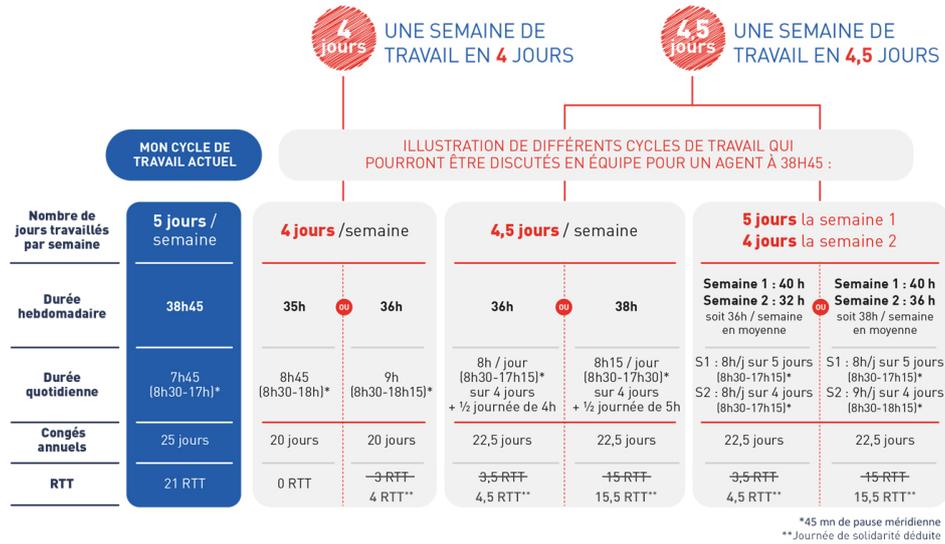
Adresse postale:

CGT-Ville de Lyon, Salle 26, Bourse du travail
69422 LYON CEDEX 03

Tél: 04 72 10 39 46

COMMENT ÇA MARCHERA ?

Plusieurs cycles de travail pourront être étudiés dans les collectifs expérimentateurs. Les plus appropriés à leurs contraintes de service seront mis à l'œuvre :



4 jours ou 4 jours et demi ?

Voilà une bonne idée que nous ont soufflé nos élus de la ville de Lyon

Mais une fois de plus derrière cette belle idée de gros problèmes

Le principal problème est que ce système n'est pas accompagné d'une baisse du temps de travail ce qui provoquera mécaniquement des journées à rallonge

Pas un projet de cycle de travail ne propose des journées de moins de 8 heures, pour mémoire le 1er mai en 1890 avait comme revendication la journée de 8 heures

En plus du temps de travail journalier c'est dans presque toutes les propositions la disparition de la majorité des RTT

Pour finir c'est comme à l'effectif constant, la ville pense pouvoir continuer à rendre la même qualité de service public ?

A la CGT sous sommes pour les 4 jours de travail mais avec une réduction du temps de travail et un passage à 32h.

Quand nous en serons plus, un article plus complet sera publié dans la tribune

25 euros brut c'est un minimum !

Suite à la F3SCT du CCAS, nous avons alerté monsieur Chevalier et monsieur Bosetti par mail sur les agents techniques et administratifs (les résidences autonomes, bains douches, laverie sociale, épicerie sociale, restaurant social...) qui travaillent dans le médico-social auprès de personnes fragiles et vulnérables mais qui ne sont pas issues de cette filière.

Ces agents, essentiellement des femmes ne touchent hélas pas la prime Ségur malgré nos batailles ; pourtant ils sont confrontés à la réalité du terrain, à remplacer des collègues, à des glissements de tâches avec des usagers ou des résidents pour lesquels la prise en charge est de plus en plus complexe, chronophage et difficile.

De ce fait, ces agents ont acquis une expertise qui leur permet une autonomie et une gestion dans toutes les situations difficiles dont ils font face au quotidien.

Il est indéniable que ces travailleurs, agents techniques et administratifs travaillant dans le médico-social auprès de personnes fragiles et vulnérables, jouent un rôle crucial dans le fonctionnement

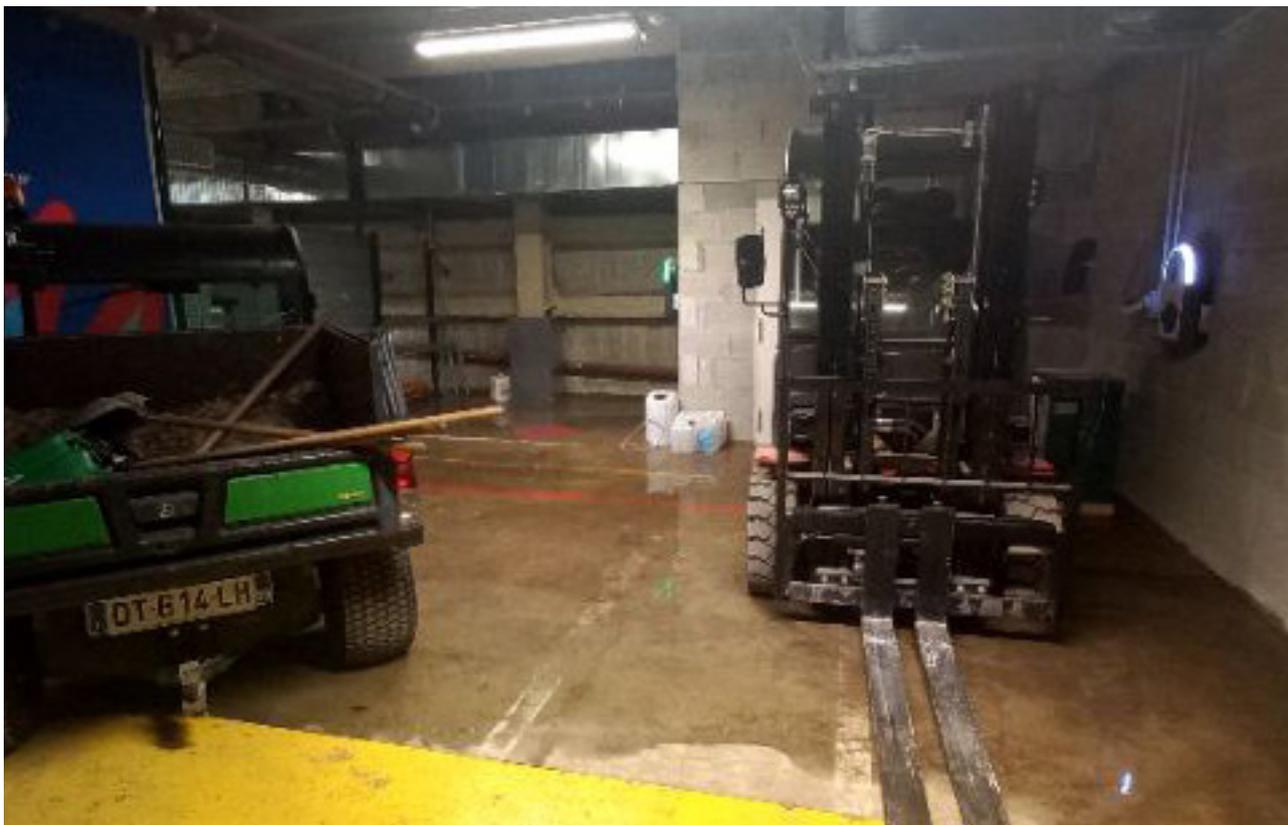
de ces établissements et font face à des défis et des responsabilités importantes au quotidien.

Il semble justifié de reconnaître leur engagement, leur dévouement et leur expertise, même s'ils ne sont pas directement issus de la filière médico-sociale.

La demande de la CGT de revoir la possibilité d'attribuer une prime supplémentaire de 25 euros brut (portant la prime à 125 euros au lieu de 100) à ces agents semble être une mesure raisonnable pour reconnaître leur contribution.

Il est important que les travailleurs qui assurent des fonctions essentielles dans le domaine médico-social, même s'ils ne sont pas formellement rattachés à cette filière, soient traités équitablement et bénéficient des mêmes reconnaissances que leurs collègues.

La CGT demande ainsi aux élus de revoir les conditions d'attribution de ces 25 euros bruts de plus (125 euros au lieu de 100) à ces agents afin de leur reconnaître la qualité de leur travail, leur dévouement et leur expertise encore trop souvent mal reconnue et nous continuerons à soumettre cette proposition aux instances compétentes pour qu'elle soit étudiée et mise en œuvre dans la mesure du possible.



Entretien des terrains : 6 pieds sous terre, 2 pieds dans l'eau

Après le déménagement forcé des jardiniers de la direction des sports, qui avaient initialement leurs locaux sous le stade de GERLAND, ils avaient été « temporairement » transférés sous des chapiteaux sur un parking, à côté de la plaine des jeux. Cette situation a perduré pendant plusieurs années, rendant le temporaire plutôt pérenne.

Nous passerons sur les conditions de travail délétères subis par les agents pendant toutes ces années, avec les incivismes répétés dus à la prostitution et au trafic de drogue sur les parkings et terrains de sports (seringues et préservatifs).

Nous passerons « également » sur la difficulté de réparation du matériel, n'ayant plus de mécanicien agricole, ce qui met également le garage municipal en difficulté.

Enfin un projet sorti de terre !

Le Skate Park de Gerland !

Mutualisant des espaces et locaux pour les jardiniers espaces verts, les jardiniers de la direction des sports, les fontainiers de la ville de LYON et une entreprise privée.

En tout plus de 2000m² de surface sous le Skate Park.

Pour un coût total des travaux de 2 465 000 €.

Le chantier est enfin « fini » et le déménagement a eu lieu cet hiver.

Pour autant, la CGT s'indigne sur ce nouveau local vétuste et dangereux. Les jardiniers ne sont pas des vers de terre vivant sous la surface. Aucune fenêtre, aucune porte donnant sur l'extérieur, pire encore de l'eau s'infiltré de partout sur les murs extérieurs et le plafond, il y a jusqu'à 5 cm d'eau dès qu'il pleut, des murs en parpaing dont les joints n'ont pas été fait, aucun revêtement sur les sols ce qui engendre des glissades, l'électricité disjoncte à cause des nouvelles prises électriques gorgées d'eau dans les murs, ce qui a contraint la hiérarchie directe à

couper l'électricité dans ces prises et à interdire leur usage pour le bien être des agents. Nous soutenons cette initiative.

De nombreux échanges de mails ont lieu entre la direction des sports et la direction de la construction, sans trouver de solution pérenne à ce jour.

Mais réellement, est-il normal à la ville de Lyon de réceptionner un chantier non fini ?

Les jardiniers de la direction des sports ne servent pas qu'à être montrés lors de la coupe du monde de rugby !

Les jardiniers des sports sont des agents comme les autres et méritent le respect et des conditions de travail dignes, comme tout le monde.

Une alerte F3SCT a été faite lors de la séance du vendredi 4 avril 2024.

Une visite officielle de l'instance aura lieu le 12 juin prochain.

Nous restons très attentifs à la situation, une démarche a été entreprise par la direction de la construction.

Affaire à suivre !



École : pas touche à ma grève !

Le 16 avril 2024, avait eue lieu une HMI en intersyndicale

afin de parler de la fameuse « note de service » portant sur l'encadrement du droit de grève dans le cadre de la loi de la transformation (ou démolition chacun se fera son opinion) de la fonction publique de 2019 et que la municipalité tente d'imposer par la menace aux agents du service de l'éducation.

La salle était comble et les agents présents étaient importants en nombre (284) et traduisait de l'inquiétude concernant l'atteinte sur/de leur droit de grève ainsi que l'importance de cet acquis pour le personnel municipal.

Si dans un premier temps, la CGT armée de son avocat avait réussi à faire retoquer la première version dans la forme et non sur le fond.

Cette fois-ci, armée de leur service juridique, la municipalité tente de nous imposer un encadrement qui nuirait

clairement sur l'impact des grévistes aux seins des écoles.

Ces emplois étant souvent féminisés et avec des bas salaires, ces personnes ne pourront se permettre le luxe de faire grève à la journée et non plus en heure comme ce l'était auparavant.

Nous avons présenté les propositions de l'administration afin que les votants (278) puissent avoir tous les éléments ainsi que les conséquences en cas de refus de signature des syndicats.

Un vote a été effectué à l'urne pour connaître leur positionnement. Le résultat a été catégorique et sans appel sur le NON, les agents ne souhaitent pas la limitation de leur droit de grève !!

Nous étions 278 votants et le NON l'a emporté avec 272 voix (5 abstentions et 1 vote blanc) !

Un préavis de grève a été déposé pour le 7 mai et un prochain événement aura lieu dans la foulée.

La CGT revendique pour l'ensemble des agents des écoles :

Le retrait de cette note de service qui

restreint le droit de grève

Le maintien des 400 000 euros de budget supplémentaire destinés à améliorer les remplacements et compléter les aménagements de postes

Une revalorisation des agents volants pour rendre le métier plus attractif

Un circuit d'alerte pour signaler une situation d'une école en difficulté

La mise en place d'un médiateur en cas de conflit avec les hiérarchies (N+1 et N+2)

Le remplacement pour décharge syndicale

Ce sont exactement tous ces éléments qui ont menés aux différentes grèves au sein des écoles ce qui a permis de dénoncer les souffrances des agents dans ces établissements.

Comment faire confiance à la municipalité quand nombre de protocoles n'ont jamais été appliqués (2010/2012 et 2015) et que la direction de l'éducation n'a jamais tenue ses promesses.

Pourquoi aujourd'hui devrions-nous faire confiance ?



Paiement de la saison d'été dans les piscines

1. Indemnité de sujétion d'été des piscines :

Dans le cadre du protocole d'accord signé entre la CGT ville de Lyon et la direction des sports, le 29/6/2023, l'indemnité de sujétion d'été des piscines a été revalorisée passant de 2,3€ par jour à 4€ par jour sur la période du mois de mai au mois d'août inclus quand les piscines ont été ouvertes en configuration été. De manière exceptionnelle en 2023, afin de valoriser l'investissement et l'engagement des agents qui ont travaillé au CNTB lors de l'ouverture exceptionnelle des deux bassins des weekends et jours fériés de mai en configuration été, l'indemnité de sujétion d'été a été étendue à l'ensemble du mois de mai 2023. Conformément aux engagements du protocole d'accord, l'indemnité de sujétion d'été des piscines est valorisée à hauteur de 4€ par jour sur la période du mois de mai au mois de septembre inclus quand les piscines seront ouvertes en configuration été à compter de la saison 2024.

Cette indemnité sera versée en fonction des jours de présence effective dans une piscine en configuration été. A titre

exceptionnel, pour l'année 2024, lors de l'ouverture des deux bassins des weekends, ponts et jours fériés de mai en configuration été, l'indemnité de sujétion d'été sera étendue à l'ensemble du mois de mai 2024 conformément aux engagements pris en réunion de dialogue social de proximité.

Pour rappel, les jours d'ouverture du CNTB « en configuration été » sur le mois de mai 2024 sont les suivants : les mercredi 8 et jeudi 9 mai fériés, vendredi 10 mai, samedi 11 mai, dimanche 12 mai, samedi 18 mai, dimanche 19 mai, lundi 20 mai pentecôte, samedi 25 mai et dimanche 26 mai.

2. Complément indemnitaire annuel de la saison des sports (CIA :)

Le complément indemnitaire annuel permet de reconnaître spécifiquement l'engagement professionnel et la contribution au collectif des agents de la direction des sports qui se sont impliqués pour le bon fonctionnement de la saison d'été. Chacun se verra fixer des objectifs en début d'année, visant à concourir au bon fonctionnement des dispositifs de l'été.

Ces objectifs seront intégrés dans le support d'entretien professionnel. En fonction de la réalisation de ceux-ci et du temps de présence effective, le CIA sera

versé en fin d'année. Pour tous les agents, le versement d'un CIA des sports est composé de :

1- une part fixe de 60 euros par mois de présence qui compense le déplacement sur un site spécifique ainsi que le changement de contexte de travail

2- une part variable selon le type de responsabilités assurées l'été, la réalisation des objectifs fixés et est calculé en fonction du temps effectif de présence. Le CIA d'été des sports sera versé aux agents ayant travaillé au sein d'une piscine ouverte en configuration été. A titre exceptionnel, pour l'année 2024, lors de l'ouverture des deux bassins des weekends de mai en configuration été, le CIA sera étendu à l'ensemble du mois de mai 2024 conformément aux engagements pris en réunion de dialogue social de proximité.

3. Les jours fériés :

Conformément aux échanges avec les agents dans le cadre de la révision en cours du règlement intérieur du temps de travail des piscines, les jours fériés ne sont pas comptabilisés dans le temps de travail annuel (1607h). Ils seront payés en heures supplémentaires de jours fériés conformément au décret (correspondant à une indemnité représentant un taux horaire x 1.66).

Compte Personnel de Formation (CPF)

MON COMPTÉ FORMATION

Le Compte Personnel de Formation est un dispositif de financement de formation continue, s'adressant à toute personne en activité du secteur privé ou du secteur public de plus de 16 ans, en projet d'orientation et d'insertion professionnelle ou encore aux personnes en recherche d'emploi. Il vient remplacer le DIF (Droit Individuel à la Formation) depuis le 1er Janvier 2015.

Le 19 Février dernier, Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des Finances, a annoncé des coupes budgétaires dans les dépenses publiques en 2024. Au total, un serrage de ceinture de 10 milliards d'euros d'économies qui va être impacté sur les travailleurs, notamment via l'utilisation de leur CPF.

Une participation forfaitaire des salariés au CPF a été annoncée à compter de cette année, avec un reste à charge au minimum de 10% du coût de la formation, mais le montant n'a pas encore été arrêté. Cette mesure devrait voir le jour prochainement, le décret n'a pas encore été

publié mais ne devrait pas tarder à l'être. 200 millions d'euros d'économies en théorie devraient être générées par cette mesure, sur le dos des travailleurs, déjà pris à la gorge par l'inflation galopante et la baisse de leur pouvoir d'achat.

Or, beaucoup de travailleuses et travailleurs n'utilisent d'ores et déjà pas leurs crédits CPF, et ne cumulent plus de crédits car plafonnés au bout d'un certain nombre d'années de travail. Déjà malmenés dans leur travail, avec des conditions de travail de plus en plus déplorables, une santé mentale en berne, les travailleuses et travailleurs ne seront d'autant pas incités à suivre un projet de formation professionnelle, à se former, à s'informer...

Comment je cumule des heures ?

Les salariés du secteur public ne sont pas logés à la même enseigne que ceux du privé : l'alimentation du compte se fait à hauteur de 500 euros par année de travail à temps complet pour un salarié du privé, dans la limite d'un plafond de 5 000 euros.

Or, pour les agents du secteur public, le CPF est automatiquement alimenté de 25 heures à la fin de chaque année que vous soyez fonctionnaire titulaire, stagiaire ou contractuel, pour un cumul jusqu'à 150 heures maximum. Une fois que votre CPF atteint le plafond de 150 heures, il n'est plus alimenté et vous ne cumulez plus.

Si vous occupez un emploi à temps incomplet ou non complet, l'alimentation de votre CPF est calculée au prorata de votre durée de travail. Si nécessaire, le nombre d'heures de formation obtenu est arrondi au supérieur. Par exemple, si vous occupez un poste à 80% vous cumulez 20 heures par an ; à 50% vous cumulez 13 heures (12,5 heures mais arrondi au supérieur, donc 13 heures).

Les périodes de travail à temps partiel thérapeutique sont quant à elles assimilées à des périodes à temps complet.

Si vous souhaitez utiliser votre CPF pour mener un projet d'évolution professionnelle visant à prévenir une inaptitude à vos fonctions,

suite page 8 -->



vous pourrez bénéficier de 150 heures supplémentaires, accordées à votre demande. Mais votre demande doit obligatoirement s'accompagner d'un avis du médecin du travail qui atteste que votre état de santé vous expose, compte tenu de vos conditions de travail, à un risque d'inaptitude à vos fonctions.

Les congés pris en compte pour le calcul de l'alimentation du CPF :

- Congés annuels
- Congés de maladie ordinaire
- Congés de longue maladie
- Congés de longue durée
- Congé pour invalidité temporaire imputable au service
- Congé de maternité, d'adoption
- Congé de paternité et d'accueil de l'enfant
- Congé parental
- Congé de formation professionnelle
- Congé pour VAE
- Congé pour bilan de compétences
- Congé pour formation syndicale
- Congé de formation pour les élus au CST/F3SCT sur l'hygiène, sécurité et prévention médicale

Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire ou des fédérations et des associations sportives agréées

- Congé de solidarité familiale
- Congé de proche aidant
- Congé de représentation
- Congé de réserviste

Si vous bénéficiez de décharges de service pour mandat syndical, la durée de ces décharges de service est prise en compte pour le calcul de l'alimentation du CPF.

Si vous avez travaillé auparavant dans le secteur privé, les droits à formation que vous avez en euros peuvent être convertis en heures de formation dans la limite des 150 heures maximum.

Attention, votre CPF cesse d'être alimenté et les droits à formation ne peuvent plus être utilisés lorsque vous partez à la retraite sauf en cas de retraite pour invalidité.

Quelles sont les formations que je peux demander avec mon CPF ?

Vous pouvez utiliser votre CPF pour toute formation ayant pour but l'acquisition d'un diplôme ou l'acquisition de

compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle. Par contre, vous ne pouvez pas utiliser votre CPF pour suivre une formation en lien avec vos fonctions actuelles.

Les heures acquises sur le CPF peuvent être utilisées pour réaliser ou compléter une préparation aux concours et examens administratifs. Le CPF peut être utilisé en combinaison avec le congé de formation professionnelle. Il peut également être utilisé en complément des congés pour une VAE et pour un bilan de compétences.

Les formations suivies dans le cadre du CPF doivent avoir lieu, en priorité, pendant le temps de travail.

Comment je peux utiliser mon CPF ?

C'est vous qui prenez l'initiative d'utiliser, avec l'accord de l'administration, ces heures de formation.

Vous devez demander l'accord écrit de votre administration sur la nature, le calendrier et le financement de la formation que vous souhaitez. Prenez contact avec



votre service formation, qui vous aiguillera dans les démarches.

Votre demande doit préciser sur quel projet d'évolution professionnelle celle-ci est basée.

L'administration examine votre demande d'utilisation du CPF, en priorisant :

La formation, l'accompagnement ou le bilan de compétences permettant de prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de vos fonctions

La formation ou l'accompagnement à la VAE par un diplôme, un titre ou une certification professionnelle

La préparation aux concours et examens administratifs

Aucune ancienneté de service n'est exigée pour utiliser les droits à formation du CPF.

Si la formation que vous demandée est accessible via le CNPFT, celle-ci sera accordée en priorité.

Si la durée de la formation que vous demandez est supérieure aux nombre d'heures cumulées sur votre CPF, vous pouvez, avec l'accord de l'administration, utiliser par anticipation des heures non encore acquises, mais limitées à 50

heures max.

Si une demande de formation vous est refusée pendant 2 années consécutives, l'employeur ne peut vous la refuser une 3ème fois qu'après avis de la CAP.

Attention, si vous ne suivez pas en tout ou partie la formation, vous devez rembourser les frais de formation pris en charge par l'employeur.

À l'issue de la concertation qui s'est tenue jeudi 11 avril avec les partenaires sociaux, le gouvernement a validé son intention d'instaurer un reste à charge de 100 euros pour chaque formation suivie par le salarié qui utiliserait ses crédits CPF.

Ce montant de 100 euros sera « revalorisé chaque année par arrêté en fonction de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages », précise le texte du projet de décret envoyé ce vendredi 12 avril dernier pour avis à la CNNCEFP (la commission consultée sur les projets relatifs à l'emploi), et qui précise les contours du dispositif.

L'examen du texte en commission doit avoir lieu le 17 avril et la publication du décret, puis son entrée en vigueur pourraient ensuite se faire très vite après le

retour du Conseil d'Etat auquel le projet a déjà été envoyé. Elle est en tout cas toujours prévue par le texte « au 1er mai », malgré les doutes émis par certains acteurs sur le délai de consultation et les ajustements techniques nécessaires à sa mise en place.

Pour le ministre, cette mesure serait « juste » et « nécessaire ».

Alors que pour nous, la CGT, c'est tout le contraire puisqu'à n'en pas douter, elle pénalisera d'abord les salariés les plus fragiles, celles et ceux dont les salaires sont déjà insuffisants pour bien vivre. Ils seront les plus impactés, alors que ce sont celles et ceux qui ont le plus besoin de se former.

Une fois de plus, ce gouvernement annonce une mesure sans la moindre concertation avec les organisations syndicales qui ne seront contactées uniquement pour discuter des modalités de mise en œuvre.

Une fois de plus, la seule solution de ce gouvernement, c'est de restreindre les droits des salariés et, particulièrement, ceux des plus précaires. C'est inadmissible !



explosé ces dernières années. En effet, elles effectuent régulièrement des manipulations de mobilier lourd, d'équipements et de matériaux. Les troubles liés au bruit ambiant des classes et de l'exposition permanente avec les enfants ; sans parler des maladies dues aux contacts avec des enfants malades, de plus en plus présents depuis la fin des évictions et qui sont également des facteurs de risque réels. Le contact avec des parents qui sont de plus en plus exigeants et le nombre toujours plus croissant de strates hiérarchiques et

de la double voire triple hiérarchie si l'on rajoute celle du DAL.

Les contraintes horaires et la gestion du stress : Les ATSEM doivent s'adapter à des horaires à rallonge (9h30) et un nombre de missions croissantes et condensées, ce qui perturbe leur rythme biologique naturel. Créant en parallèle une très grande usure avec une explosion des dossiers traités au Comité Médical. Les récréations bruyantes, le besoin constant de vigilance pour assurer la sécurité des enfants et la gestion des situations de stress

permanentes, plus particulièrement sur la pause méridienne, les exposent à une charge psychologique élevée.

La reconnaissance des autres professions du corps éducatif : Par le passé, la pénibilité de certaines professions du corps enseignant a été reconnue, notamment par la délivrance de la bonification indiciaire. Cette reconnaissance symbolique témoigne de la nécessité d'étendre cette reconnaissance à l'ensemble du personnel éducatif, y compris les ATSEM. Avec des journées de 9h30 dont 8h00 en accompagnement des enfants, les ATSEM, à bout de souffle, qui contrairement aux idées reçues ne sont pas en congés en même temps que les enseignants, puisqu'elles se voient infliger une semaine de nettoyage à chaque période de vacances et même une semaine et demi en août. La deuxième semaine de chaque vacances scolaires correspond en réalité à la pose de 17 jours de RTT, juste compensation de leurs journées de 9h30. Elles n'ont pas plus de vacances scolaires qu'un agent administratif.

Ainsi, il est indispensable d'accorder une

reconnaissance méritée aux ATSEM, qui font preuve d'une dévotion et d'un investissement sans faille auprès des enfants. Cette reconnaissance pourrait passer par des mesures telles que l'amélioration des conditions de travail, la mise en place d'un accompagnement psychologique, ainsi qu'une revalorisation salariale significative et une reconnaissance de pénibilité de niveau 2, ainsi qu'un passage en catégorie active pour une retraite anticipée et méritée.

Le métier d'ATSEM est un métier très féminisé (plus de 98 % à la ville de Lyon), sous payé et indéniablement pénible, nécessitant une présence constante avec des enfants en bas âge. Il est temps de réévaluer et de reconnaître sa pénibilité, au même titre que les autres professions du corps éducatif, pour que ces acteurs incontournables de l'éducation puissent exercer dans des conditions optimales et continuer à offrir une éducation de qualité aux enfants.

Le bien-être des enfants passe par le bien-être des agents qui veillent sur eux.

Marie-Laure, Louisa, Nora

La Guerini est déclarée aux statuts



C'est une petite phrase qui met le feu aux poudres. Stanislas Guerini lors d'un entretien au journal le Parisien au lendemain d'une entrevue avec les syndicats que le ministre a osé dire « je veux que l'on lève le tabou sur le licenciement de la dans la fonction publique »

Ce n'est que par la presse que les organisations syndicales ont appris la nouvelle Mais pas de panique le ministre a aussi dit « Je ne souhaite pas remettre en cause le statut de la fonction publique »

En voila une bonne nouvelle !

La réalité est tout autre c'est un véritable projet de loi sur la transformation de la fonction publique qui est à l'étude il sera présenté au conseil des ministres cet automne cela nous annonce d'or et déjà une bonne rentrée

D'après la presse cette réforme prévoirait d'accentuer la rémunération au mérite, l'individualisation des rémunérations, faciliter les mutations d'une branche à l'autre de la fonction publique, mais aussi une plus grande facilité au licenciement

Il faut dire que les divers annonces du gouvernement ne pressage rien de bon pour les collectivités dans les années à venir avec de probables futures annonces de plusieurs milliards d'économies pour les collectivités.

Après la réforme de l'assurance chômage et la réforme des retraites c'est au tour des statuts de fonction publique d'être attaquer

Pour rappel dans la tribune numero 83 de septembre 2023 nous avions fait un

article pour fêter l'anniversaire du statut et son utilité

Pour répondre aux difficultés de recrutement et au manque de notre activité dans la fonction publique la seule réponse du ministre c'est licencier mieux

Hier héros du quotidien pendant le covid Ce sont eux les fonctionnaires qui ont tenu la digue qui a permis au pays de tenir debout et ce sont eux aujourd'hui que l'on montre du doigt

Hier applaudis aujourd'hui montrer du doigt comme une bande de nantis, fénéant et profiter

Ce sont eux qui nous suivent toute notre vie :

- Dans les crèches quand nous sommes bébés,
- en maternelle et en primaire avec les atsems, les Agent Spécialisés des Écoles Primaire (AESH), les agents de cantine et cuisiniers.
- les animateurs lorsqu'on est ados.
- C'est eux qui nous marient, c'est eux qui enregistrent nos enfants à l'état civil.
- C'est avec eux que l'on se cultive dans les bibliothèques, les théâtres l'Opéra.
- C'est eux aussi qui entretiennent les équipements dans lesquels on fait du sport qui veillent sur nous dans les piscines
- C'est eux qui s'occupent des marchés, qui veillent à notre sécurité, et même qui nous mettent des

amendes quand la ligne est franchie.

C'est eux qui s'occupent de nous une fois seniors.

Bon nombre de métiers ne sont pas cités il y en a plus de 250 mais du berceau au tombeau il y a toujours un fonctionnaire à nos côtés.

Alors prenons-en soin au lieu de les stigmatiser si l'on veut pouvoir s'appuyer sur eux, tout le long de notre vie et tout cela pour un salaire de misère bien souvent en dessous des salaires partiquer dans le privé pour les memes missions

La loi de 2019 avait déjà permis un bon nombre de coup de canif dans le statut la CGT avait a cette époque chercher à mobiliser sans pour autant rassembler les foules.

Avions nous été naifs en pensant que seul les fonctionnaires étaient aptes à défendre le statut ? Avons nous pris la mesure de la réforme de 2019 ?

La réforme du droit de grève issue de cette loi dont les discussions sont de nouveau en cours a la ville de Lyon nous empêchera t'elle à mobiliser

Aujourd'hui encore (ou enfin) des formateurs viennent nous expliquer cette réforme. Si nous avions été plus pédagogues aurions nous réussi a la faire reculer ?

Il faut aujourd'hui tirer les leçons de cette expérience pour ne pas être seul dans ce combat et faire prendre conscience aux usagers de l'utilité d'un service public et nous préparer par la lutte à faire obstacle à ce projet

Odessa, c'était il y a 10 ans



Nous étions le 2 mai 2014 à Odessa, ville dont on entend beaucoup parler depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine, par son intérêt stratégique et économique.

À cette période la « révolution EuroMaidan » vient d'avoir lieu, en réaction à ce coup de force des Etats-Unis et de l'Union Européenne. Deux régions de l'est de l'Ukraine annoncent leur indépendance, avec la création de la République Populaire de Donetsk et la République Populaire de Lougansk.

C'est avec ces événements que commencera réellement la guerre en Ukraine. Mais revenons-en à Odessa, le matin de ce 2 mai 2014. Antifascistes, syndicalistes et différentes organisations communales actives dans la ville organisaient une manifestation pour exprimer leurs revendications, notamment la tenue d'un référendum.

Cette manifestation sera alors attaquée par des groupes nationalistes et néonazis, à l'image du Pravy Sektor (Secteur droit), que le New York Times décrit comme étant composé de militants « d'extrême droite, néofascistes ou néonazis ». Ses membres se revendiquent héritiers de l'UPA (Armée insurrectionnelle ukrainienne) du collaborationniste Stepan Bandera, figure aujourd'hui célébrée par le gouvernement ukrainien au rang de héros national.

Alors que la manifestation est dispersée dans la violence, ces groupes décident de ne pas en rester là et rejoignent alors le campement pacifiste, au pied de la Maison des syndicats.

Très rapidement, le campement est attaqué, les tentes brûlées. Devant cette violence, les centaines de militants se réfugient dans la Maison des syndicats.

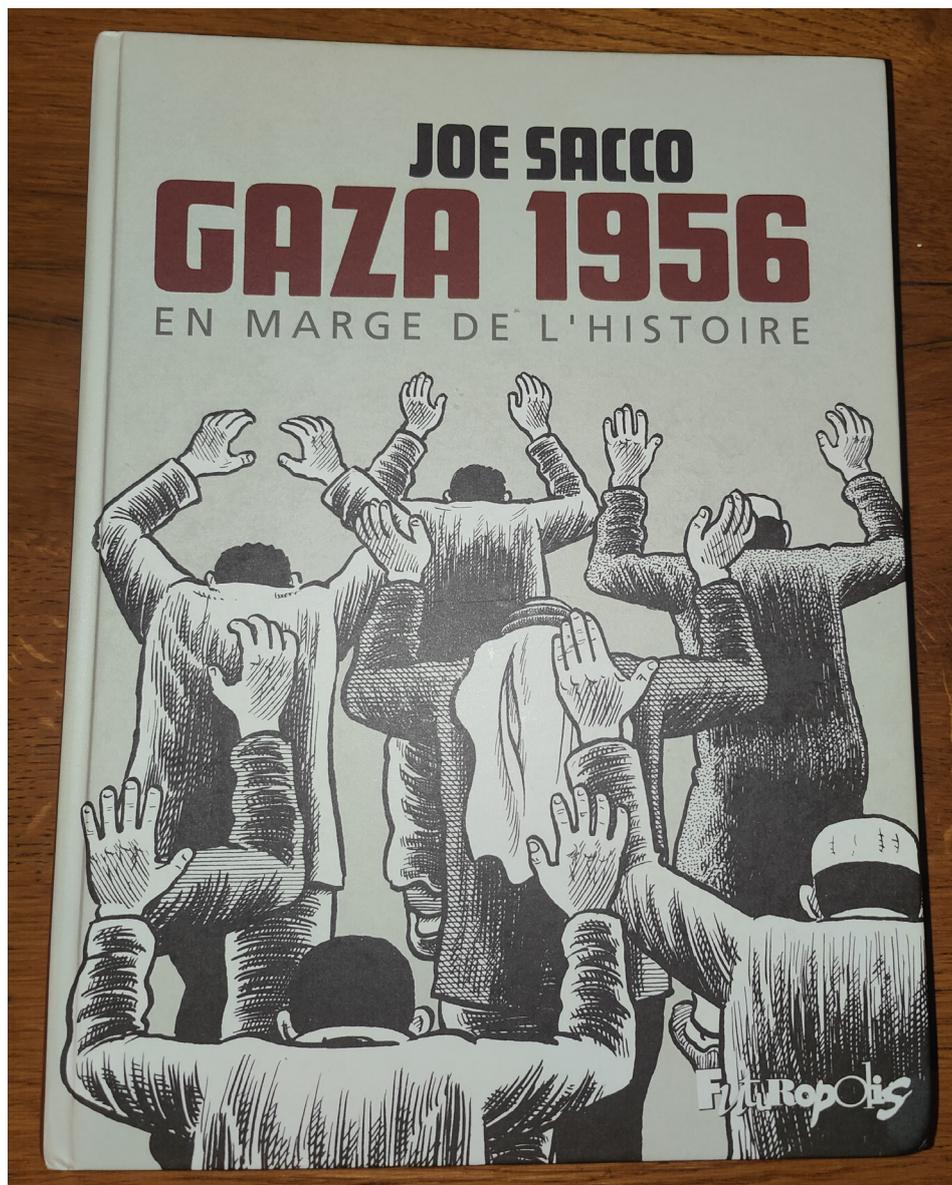
L'occasion est alors trop belle pour les

fascistes pour ne pas provoquer à Odessa un nouveau Donbass.

Les miliciens néonazis incendient alors le bâtiment, où des centaines de personnes se trouvent prises au piège. Parmi eux des femmes et des enfants. Ceux qui tentent de sortir sont attaqués à coup de haches et de battes de base-ball. Certains, pour échapper aux flammes, se jettent par les fenêtres de la Maison des Syndicats.

Au final, se sont 48 camarades qui y trouveront la mort, sans compter de nombreux blessés.

Pour ce dixième anniversaire nous n'oublions pas les victimes est notamment Vadim Papura (17 ans), militant du Komсомol et du Parti Communiste d'Ukraine, aujourd'hui interdits par le régime pro-nazi de Kiev.



« Gaza 1956. En marge de l'Histoire » est une bande dessinée reportage de Joe Sacco.

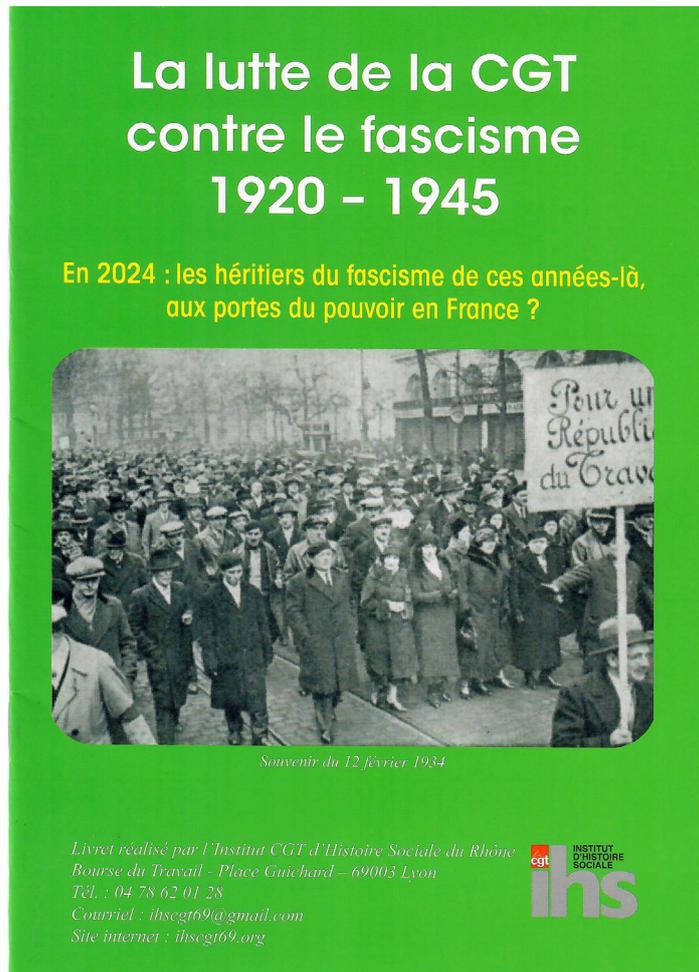
Elle raconte l'histoire de l'offensive terrestre dans la bande de Gaza menée par Tsahal l'armée Israélienne, qui finira par le massacre de la population des villes Rafah et de Khan Younis pendant que la France, le Royaume-Uni attaque l'Égypte à la suite de la nationalisation du canal de Suez par Nasser.

Cette BD est un recueil de témoignage des victimes de ce massacre. Il repose essentiellement sur des témoignages oraux de Palestiniens, d'archives des Nations Unies que deux chercheurs israéliens sont allés consulter et d'articles de journaux de l'époque.

Il aura fallu 6 ans de travail pour dessiner cette œuvre en noir et blanc, de près de 400 pages qui malgré l'année de parution en 2010 est toujours d'actualité.

Joe Sacco coutumier de ce type de BD reportage, il en avait déjà fait une du même type sur la Palestine plus tard il fera un ouvrage traitant des États-Unis sinistrés par un système capitaliste. Il est la référence du genre.

Il obtiendra en 2011 pour cette œuvre le « Prix regards sur le monde » du festival d'Angoulême et en 2012 le Prix Max et Moritz de la meilleure bande dessinée internationale.



L'Institut d'Histoire Sociale CGT du Rhône vient de rééditer son livret « La lutte de la CGT contre le fascisme 1920-1945 ».

Le sous titre « En 2024 : les héritiers du fascisme de ces années-là, aux portes du pouvoir en France ? » est malheureusement d'actualité.

Dans ce livret, on trouvera ce qu'a été la montée du fascisme dans les années 1920-1930 en Italie, en Allemagne et en France :

En Allemagne et en Italie, le fascisme est arrivé par les urnes et s'est développé par la violence, l'emprisonnement et l'assassinat des opposants,

En France, c'est par le biais de la collaboration du régime de Vichy avec l'occupant nazi pendant la seconde guerre mondiale qu'il est arrivé au pouvoir, s'y maintenant par la violence, l'emprisonnement et l'assassinat de ses opposants.

Le fascisme n'est pas mort, il sommeille et des éléments de discours actuels donnent à penser qu'il peut se réanimer si nous n'y prenons pas garde.

Comment le fascisme se développe ?

Il prend toujours appui sur une crise sociale importante (le

chômage qui s'accroît, l'augmentation de la pauvreté...).

Un bouc émissaire est désigné (il s'agit de détourner la colère du peuple sur de soi-disant responsables).

On assiste à la montée du racisme, de la xénophobie et de l'antisémitisme (rejet de l'autre).

Le discours devient nationaliste (préférence nationale).

Qu'entend-t-on aujourd'hui dans de nombreux discours d'hommes et de femmes politiques ?

Mais ce livret est aussi source d'espoir pour demain. Le fascisme de la première partie du 20ème a été repoussé en France dans les années 1930 par l'union des forces syndicales et politiques de gauche.

Le Conseil National de la Résistance, regroupant toutes les forces progressistes et antifascistes a joué un rôle important dans la Résistance et a permis l'adoption de grandes réformes à la Libération telle la généralisation de la Sécurité Sociale.

La connaissance de l'Histoire de cette période montre que l'action et de l'union de toutes les forces progressistes sont nécessaires et peuvent mettre en échec l'extrême droite.

1er mai 2024
journée internationale de lutte
pour les droits des travailleurs



Manifestation
10h30 métro Garibaldi